



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SEANCE DU 7 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le 7 avril à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick OUDOT,

Date de convocations : 25/03/2015

Affichage le : 25/03/2015

Présents : Bernard Dumont. Marie-Laure Lambert. Gilles Ory. Thierry Lairon. Roland Domartin. Jean-François Cercley. Christiane Eymard. Alain Charles. Joëlle Dupont. Gérard Faivre. Michel Clause. Guillaume Ballot. Jean-Claude Hudelot. Michaël Cramponne. Jean-Jacques Noël. Sylvette Poigeaut. Patrice Cuenot. Bernard Graveret. Patrick Oudot. Marcel Grand. Vincent Palmero. Sonia Blanchot. Christian Lamoureux. Jean-Louis Raguin. Arnaud Membre. Bernard Vincent. Pierre Beuraud. Michel Mouillet. Eric Gamet. Joël Michaud. Pascal Lafaille. Michel Maurice. Bernard Jacoulet. Bernard Brulet. Pascal Ducret. Jean-François Pelot. Denis Dubillard. Jacqueline Coppo. Michel Tournier. Gilles Laviez. Yves Krattinger.

Absents excusés : Dominique Mahon. Pascal Chatelain. Michèle Durand-Migeon.

Procurations : Gaëtan Roch (donne pouvoir à Gilles Bertin). André Auriere (donne pouvoir à Lucienne Guenot). Frédéric Roy De Lachaise (donne pouvoir à Gérard Faivre). Gisèle Tisserand (donne pouvoir à Stéphane Girardin). Bernard Girard (donne pouvoir à Jean-Jacques Noël). Dominique Bideaux (donne pouvoir à Daniel Tamisier). Luc Marchal (donne pouvoir à Patrick Oudot). Daniel Oudot (donne pouvoir à Roland Domartin). Jérémy Rondot (donne pouvoir à Pascal Ducret). Sébastien Fleury (donne pouvoir à Marie-Laure Lambert).

Absents : Marie-Josée Manfredi. Anthony Troutier. Daniel Gruet. Etienne Vuillier. Didier Jacquot. Sylvain Picard. Fabrice André. Suzanne Huot. Pascal Guillemain-Laborne. Philippe Pernot. Jean-Bernard Lecomte. Patrick Petigny. Bernard Boulanger. Christian Fourot. Laurent Tournier. Pascal Bonvalot. Hervé Dufay. Colette Beaupretre. Christian Leroy. André Jeune. Hubert Folin. Didier Cabestant. Catherine Botteron. Renault Colson.

Suppléants présents : Lucienne Guenot. Stéphane Girardin. Daniel Tamisier. Pauline Davot. Patrick Meutelet. Jean-Pascal Guerrin. Franck Philippon. Fabrice Bigonville. Patrice Ducret.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 45

Nombre de voix représentées : 55

- ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Compte de Gestion 2014-Compte Administratif 2014-Affectation de résultat.
- Budget 2015 - Budget Annexe 2015 Microcentrale.
- Participation fonctionnement 2015.
- Participation financière de l'Agence de l'Eau RMC.
- Chantiers Départementaux.
- Dératisation.
- Programme travaux.
- Questions diverses.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Bureau Syndical

Rapporteur, Monsieur Patrick OUDOT, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Patrick OUDOT :

- ouvre la séance du Bureau Syndical,
- procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le Bureau Syndical :

- nomme Roland DOMARTIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 17 décembre 2014.

Objet : Compte de Gestion 2014 – Compte Administratif 2014 – Affectation de résultat.

Le Président présente le Compte Administratif 2014 aux membres du Comité Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2014, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	374 886.25	1 180 225.87
Recettes	388 960.46	1 543 019.58
Excédent	14 074.21	Excédent 362 793.71

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-I	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	374 886.25	388 960.46	146 096.96	160 171.17			160 171.17
Investissement	1 180 225.87	1 543 019.58	- 94 268.26	268 525.45	806 294.00	720 259.00	182 490.45
TOTAL	1 555 101.41	1 931 990.75	51 828.70	428 718.04			342 683.04

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent de fonctionnement de 14 074.21
Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté : 146 096.96
Soit un excédent global de fonctionnement de 160 171.17€

2) un excédent d'investissement de 362 793.71
Auquel il convient d'ajouter le déficit antérieur reporté - 94 268.26
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes 720 259.00
Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses 806 294.00
Soit un excédent global d'investissement de 182 490.45 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001 (recette d'investissement) pour la somme de 268 525.45 €
- au compte 002 (recette de fonctionnement) pour la somme de 160 171.17 €

Objet : Budget Primitif 2015 et Budget Annexe 2015 Microcentrale

Le Président présente le Budget Primitif 2015 à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	576 972.00	576 972.00
Investissement	1 393 190.00	1 393 190.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte à l'unanimité, le budget 2015 (Budget détaillé en PJ).

Le Président présente le Budget Annexe 2015 Microcentrale à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses HT	Recettes HT
Fonctionnement		
Investissement	49 708.00	49 708.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte à l'unanimité, le budget annexe 2015 (Budget détaillé en PJ)

Remarque ce budget est assujetti à la TVA.

Objet : Participation au fonctionnement

La participation au fonctionnement 2015, se décompose comme suit :

- participation des communes : 120 127 €.
- participation des conseils généraux :
 - * Doubs : 41 000 €
 - * Haute Saône : 47 736 €
 - * Jura 9 547 €

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition

Remarque, la participation des communes n'a pas changée depuis 2013, une mise à jour des critères (Article 13 des Statuts) sera actualisée : rappel 50% linéaire / 25% potentiel fiscal / 25% nombre d'habitants.

Objet : Participation financière Agence de l'Eau RMC

Postes Technicien :

Le Président, informe les membres du Comité Syndical, qu'il sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau, pour les dépenses prévisionnelles 2015, de fonctionnement et d'investissement, relatives aux deux postes techniciens,

Financement des aides spécifiques contractuelles : Entretien courant des cours d'eau et zones humides :

Le versement de l'aide spécifique sera lié :

- En 2015, à l'engagement de l'étude GEMAPI et des travaux sur 2 frayères.
- En 2016, à l'engagement des travaux de rétablissement de la continuité sur 1 ouvrage en liste 2 et des travaux sur 2 frayères.
- En 2017, à l'engagement des travaux de rétablissement de la continuité sur 1 ouvrage liste 2 et des travaux sur 1 frayère.
- En 2018, à l'engagement des travaux de rétablissement de la continuité sur 1 ouvrage liste2 et des travaux sur 1 frayère.

Le taux de l'aide de l'Agence de l'Eau est à hauteur de 30%.

Le Comité Syndical, après délibération adopte à l'unanimité cette proposition :

- Autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition

Objet : Convention Chantiers Départementaux

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il y a lieu de préparer les chantiers de travaux pour le traitement de la végétation ainsi que pour l'enlèvement d'embâcles suite au programme de travaux d'entretien prévus.

En fonction des travaux à réaliser, le nombre de jours d'intervention est fixé à 100 jours jusqu'au vote du budget de l'année 2016.

Il rappelle aux membres du Comité, que cette opération est subventionnée à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- De retenir l'Association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI),
- Autorise le Président à signer la convention pour une durée de 100 jours pour l'année 2015 et jusqu'au vote du budget 2016.
- Autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.

Objet : Dératisation 2015 des communes adhérentes

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le devis pour la dératisation des communes, membres du Syndicat. Il précise également que deux passages seront réalisés pour l'année, courant mai et novembre 2015.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- le devis de la Société Franche Comté Assainissement (FCA) pour la dératisation des 72 communes du Syndicat, pour un montant de 9 658 € TTC. pour deux passages annuels,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Programme travaux 2015

Frayères :

Dans le cadre du nouveau programme du Contrat rivière, il est prévu de réaliser deux frayères. Ces travaux favoriseront le développement de la végétation hélophytique et le fonctionnement hydraulique des sites améliorant la production du brochet (et des cyprinidés) ainsi que pour les insectes (odonates principalement).

Pagney

Dans le cadre du Contrat rivière sur le bassin versant de l'Ognon, il est programmé une quatrième tranche du plan de gestion de la gravière de Pagney.

GEMAPI

Afin d'accompagner le SMAMBVO dans un processus d'évolution de son fonctionnement, en lien avec la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), il y a lieu de faire appel à un prestataire extérieur, pour cette étude.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, adopte à l'unanimité cette proposition :

Autorise l'inscription au budget 2015 des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
Autorise le Président à effectuer la demande de subventions auprès des financeurs potentiels,
Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès de la police de l'Eau
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce programme de travaux

La séance est levée à 22h 15.

Le Président,
Patrick OUDOT

